

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015 A 19H00

Présents : MM BAUDRY-GOURON- BASILE –BRIAND- PION- ALLIET- HOURDOU- LASSIER- MENIER- FOUSSARD - VILLEMAINE-JACQUELIN.  
MMES COMBREAU- BRUNET BREYAUULT et LOUP.  
Mme BRUNET BREYAUULT est élue secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 novembre 2015.

### **DEBAT SUR LE PROJET D AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU i DU BOUCHARDAIS**

Compte-tenu que chaque conseiller municipal a eu un exemplaire du PADD avec sa convocation, Mr le Maire ouvre le débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) dans le cadre de la révision du PLU i du bouchardais. Après en avoir débattu, considérant qu'aucune remarque n'est formulée, Mr le Maire propose de passer à la question suivante.

### **PROCEDURE REPRISE DES CONCESSIONS CIMETIERE DEVIS ELABOR**

Mr le Maire présente le devis de la société ELABOR pour la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession dans le cimetière. La proposition de prix s'élève à 2 370.48€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la société ELABOR pour la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession dans le cimetière.

### **TRAVAUX ANCIENNE ECOLE DES FILLES**

Mr le maire informe le conseil municipal que les travaux devraient être terminés au 15 février prochain. Il pourrait être reloué à partir du 1<sup>er</sup> mars. Chacun est appelé à réfléchir d'ici la prochaine au montant du loyer qui pourrait être demandé.

### **DEVIS D GERAULT ARCHITECTE**

Mr le Maire présente le devis de Dominique GERAULT, architecte, pour la maîtrise d'œuvre des travaux dits de « L'ancienne Ecole »

La proposition de prix s'élève à 3 850.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de prix de Dominique GERAULT, architecte.

### **DEVIS SOCIETE NICOLAS**

Mr le Maire présente le devis de la société NICOLAS pour les signalisations horizontale et verticale suite à la réfection de la voirie en centre-bourg. La proposition de prix s'élève à 1 161.67€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la société NICOLAS pour les signalisations horizontale et verticale suite à la réfection de la voirie en centre-bourg.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

1- Collège André Duchesne : Mr le maire donne lecture d'un courrier émanant du collège de l'Ile- Bouchard. Le collège organise un séjour linguistique en Irlande et demande une subvention au profit d'un élève habitant la commune et participant au séjour. Cette subvention permettrait de diminuer la participation financière des familles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse de verser une subvention au collège de l'Ile- Bouchard.

2- Protection civile : Mr le maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de La Protection Civile d'Indre-et-Loire. Cette subvention permettrait l'acquisition d'un second véhicule de secours à personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse de verser une subvention à La Protection Civile d'Indre-et-Loire.

3- Vie Libre :

Mr le Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de VIE LIBRE, la soif de s'en sortir de CHINON. Considérant que la commune verse chaque année une subvention à cette association, la demande sera revue lors des votes des subventions 2016.

### **FREDON 37 – INDEMNITE AU PIEGEURS**

Mr le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de la lutte collective départementale contre les ragondins le FREDON indemnisait jusqu'à 2015 les piégeurs à

hauteur de 2€ par prise. Compte-tenu que le FREDON est dans l'obligation de réduire l'indemnisation à 1€ par prise, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à chaque piégeur une indemnité de 4 € par prise, en complément de l'indemnité versée par le FREDON dès le 15 décembre 2015.

#### **CCAS ET LOI « NOTRE »**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ( NOTRÉ) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. Considérant que le CCAS a des biens (terrains, vigne) une cession doit être retracée par un acte administratif ou notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas supprimer son CCAS.

#### **DEVIS PLAQUES N° DE RUES**

Mr BASILE présente un devis pour la fourniture de 150 plaques de rues, en harmonie avec celles existantes, pour un montant de 878.00€ TTC. Mr BASILE propose de revoir le prix à la baisse. La décision sera prise à la prochaine séance.

#### **CCB : RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)**

Mr le Maire donne lecture du rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) en date du 07 décembre 2015 relatif au transfert de charges suite à la prise de compétence « lecture publique ».

Mr le maire présente le tableau des dépenses et recettes retenues dans le calcul de l'attribution de compensation avec proposition de répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de la CLECT.

#### **CAVITES 37 : ADHESION DE 3 COMMUNES**

Mr le maire informe le conseil municipal que le Comité Syndical des Cavités 37 a accepté l'adhésion des communes d'ABILLY, MARÇAY et NOYANT DE TOURAINE au syndicat des Cavités 37.

En application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune, en qualité d'adhérente au Syndicat des Cavités 37, se doit de délibérer sur l'intégration de ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'adhésion au Syndicat des Cavités 37 des communes d'ABILLY, MARÇAY et NOYANT DE TOURAINE

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1- **Frelons asiatiques** : Mr le Maire informe le conseil municipal que la destruction des nids de frelons asiatiques se fait uniquement quand les nids sont en activité.  
Mr PION fait remarquer que les nids doivent être enlevés dans les 48 h après leur destruction.
- 2- **Contre-proposition projet de schéma départemental**  
Mr le maire informe le conseil que les membres du conseil communautaire vont se réunir avec les délégués de la Communauté de Communes de Ste Maure de Touraine le 15 décembre 2015 pour présenter une contre proposition de projet de schéma départemental à Mr le Préfet d'Indre-et- Loire.
- 3- **DP Portes église** :  
Les boiseries de l'église nécessitent une réfection de peinture. Mr le Maire charge Mr GOURON, adjoint délégué à l'urbanisme, de déposer un dossier de Déclaration préalable auprès des ABF pour avoir leur avis. Une peinture aux pigments pourrait mettre les boiseries de l'église en valeur.
- 4- **Compte-rendu visite de sécurité salle des fêtes** :  
2 blocs d'éclairage de sécurité hors service  
2 blocs masqués par des rideaux
- 5- **Sécurité St Vincent** :
  - Vigile à chaque entrée du chapiteau
  - 1 bracelet inviolable à chaque convive
  - D 44 fermée de la rue Principale jusqu'au stade
  - 6 à 8 gendarmes présents toute la durée de la manifestation
  - Contrôle de sécurité la veilleCaves : la Bouchardière, la Semellerie et Neuil  
La D21 fermée si la D8 n'est pas fermée pour cause de crue de La Vienne
- 6- **Rapprochement des coteaux**  
Afin de créer des liens en rapprochant les coteaux (coteau de blancs et coteau de rouges) de Rochecorbon et de Cravant-les-Coteaux, une petite soirée amicale sera organisée pour

les élus et leurs conjoints des 2 communes le vendredi 10 juin 2016 à 19h30 à l'étang de Guy FOUSSARD.

**7- Vœux 2016 :**

La traditionnelle présentation des vœux aura lieu le samedi 9 janvier 2016 à 17h00 à la salle des fêtes. Le buffet sera confié au boulanger de Cravant-les-Coteaux.

Le vin sera fourni par MM PION et MENIER, le pétillant par Mr le Maire.